



Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG)

EPCI en FPU de 20 à 40 000 habitants

CONSEIL COMMUNAUTAIRE ORDINAIRE DU JEUDI 19 JANVIER 2017

Lieu : Salle du foyer rural de la commune de CAUDROT

COMPTE RENDU SOMMAIRE A L'ATTENTION DES ELUS

SÉANCE DU JEUDI 19 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud-Gironde (RSG) s'est réuni à la salle du foyer rural de la commune de Caudrot, dûment convoqué par M. Francis ZAGHET, Président en exercice.

Date de la convocation : 13 janvier 2017

Date d'affichage de la convocation : 13 janvier 2017

Nombre de membres en exercice : 60

45 titulaires présents : M. Michel LEGLISE, M. Éric DUCHAMPS, M. Bernard PAGOT, M. Richard GAUTHIER, M. Guy DUBOUILH, M. Gilles JAUTARD, M. Christian BOUIN, M. Yannick DUFFAU, M. Jean-Louis SAUMON, M. Jean-Pierre JAUSSEMERAND, M. Roger NETTE, M. Jean Claude TRENTIN, M. Jean-Marc FRAICHE, M. Jean-Pierre MALIRAT, Mme Florence BERGADIEU, Mme Chantal PICON, M. Michel DESPUJOL, Mme Marie-Josée DANDIEU, M. Bernard CASTAGNET, Mme Bernadette COUSIN, M. Bruno MARTY, M. Mario COVOLAN, M. Luc SONILHAC, M. Jean-Pierre LOUSTALOT, Mme Marie-Françoise MAURIAC, M. Alain BREUILLE, M. Michel LATRILLE, Mme Clara DELAS, M. Pascal LAVERGNE, M. Joël DOUX, Mme Michèle CHOVIN, M. Gilbert ALAMINOS, M. Francis ZAGHET, M. Michel NOFFRAY, M. Jacky BRITTON, M. Thierry GOURGUES, M. Didier LECOURT, M. Franck BOULIN, Mme Nicole ETIENNE, M. Stéphane DENOYELLE, Mme Aude DELPEYROU, M. Francis DUSSILLOLS, M. Philippe MOUTE, M. Henri JOANCHICOY, M. Patrick MONTO.

* * *

6 titulaires ayant donné pouvoir à un autre titulaire : M. Thierry BOS (maire de Gironde sur Dropt), titulaire absent excusé a donné pouvoir à Mme Florence BERGADIEU (élue de Gironde sur Dropt), Mme Christine CABOS (élue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à Mme Bernadette COUSIN (élue de La Réole), Mme Laure JORDAN (élue de La Réole), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN (élu de La Réole), Mme Marie CHINZI (élue de Monségur), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Pascal LAVERGNE (maire de Monségur), Mme Patricia BROUSSE (élue de Monségur), titulaire absente excusée a donné pouvoir à M. Jacky BRITTON (maire de Roquebrune), M. Christian MALANDIT-SALLAUD (maire de Saint Michel de Lapujade), titulaire absent excusé a donné pouvoir à M. Michel DESPUJOL (maire de Lamothe Landerron).

* * *

2 suppléants votants : Mme Christine DARNAUZAN (pour M. François MERVEILLEAU, Maire de Casseuil, excusé), M. Alain DOUX (pour Mme Michèle BRUJERE, Maire de Fossès et Baleyssac).

* * *

4 titulaires absents excusés et non supplés : M. Philippe CAMON-GOLYA, M. Serge ISSARD, Mme Solange MENIVAL, Mme Virginie CHIOETTO.

* * *

3 titulaires absents non excusés et non supplés : M. Philippe DEBIEF, M. Bastien MERCIER, Mme Aline MARTIN.

* * *

8 suppléants présents non votants : M. Jean – Michel MASCOTTO, M. Christian DARTIGOLLES, M. Gianello SCARABELLO, Mme Sylvie VERDOUX, M. Gérard GAY, M. Pierre LANOIRE, M. Robert ARMELLIN, Mme Martine MALLET.

* * *

Présidence de séance : M. Francis ZAGHET, Président en exercice ;

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre JAUSSERAND, Maire de Caudrot.

* * *

Votants : 53

* * *

Les élus ayant été dûment convoqués, la séance du conseil communautaire ordinaire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde s'est tenue ce jeudi dix-neuf janvier deux mille dix-sept (19/01/2017) en la salle du foyer rural de la Mairie de Caudrot.

La séance est ouverte à vingt heures trente par le Président en exercice, Francis ZAGHET, après un premier temps de présentation des actions et des perspectives de la Mission Locale Sud Gironde par son Directeur.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus communautaires et en particulier à ceux des cinq communes entrantes dans notre périmètre au 1^{er} janvier 2017.

Le quorum est atteint et constaté par le Président.

Le Maire de Caudrot reçoit les élus, leur souhaite la bienvenue. Il donne des précisions sur sa commune, ses attentes, ses projets et son positionnement au sein de la nouvelle CdC. Monsieur le Président lui fait part de son plaisir d'accueillir de nouveaux délégués et de nouvelles communes au sein de la CdC ; il rappelle son souhait de travailler ensemble à un réel projet de territoire et rappelle que le premier Bureau des Maires de l'année a acté le principe de la création d'un nouveau poste de Vice-Président qui permette une représentation des 5 communes nouvellement entrantes.

* * *

Intervention in extenso du Maire de Caudrot :

« En tant que Maire de Caudrot j'ai le plaisir et l'honneur de recevoir les membres de notre nouvelle famille et vous présenter le contenu apporté dans la corbeille de cette nouvelle union.

La commune de Caudrot fait partie des 5 « Bourgs centres structurants » du territoire de la CDC du réolais en sud gironde.

Une trentaine d'établissements de services, commerces, PME et artisans animent cette cité riche de 1200 habitants au dernier comptage de l'INSEE.

Nos commerces sont attractifs pour les habitants d'un périmètre non négligeable autour de Caudrot, avec une supérette, trois restaurants, un boulanger, un tabacs/presse, un salon de coiffure

Caudrot c'est aussi un « bien vivre » où une vingtaine d'associations assurent des activités en développant constamment des liens sociaux considérés comme une richesse par l'équipe municipale et par les caudrotais. Plus de 500 personnes de tous âges et de toutes conditions participent à ces activités, dont quelques dizaines des communes voisines. Notre premier Forum des Associations du 2 septembre 2016 l'a démontré par son succès. Les salles dédiées ici-même et au centre socio-culturel de l'autre côté de la rue sont occupées tous les jours, de même que notre salle des associations qui permet d'avoir des activités différentes simultanées.

Un pôle médical et paramédical indépendant avec 2 médecins, 3 infirmières, 2 kinés, une pharmacie, 1 opticien, 1 psychologue, 1 réflexologue

Une société d'ambulances

Une maison de retraite privée

Une demi-douzaine de maisons d'hôte de bonne qualité.

De nombreux autoentrepreneurs dans différents secteurs d'activités.

SUDGIMAD, ex Santé Garonne, est basée chez nous avec plus de 40 aides à domicile qui rayonnent sur Caudrot et toute la région.

Une école avec 6 classes et un effectif de 150 élèves

Enfin, ce que je gardais pour la bonne bouche : 4 viticulteurs Caudrotais dont un vinifie à la cave de St Pierre d'Aurillac et un producteur de foie gras et de produits dérivés des canards élevés ici-même à Caudrot.

Compte tenu de tous ces atouts, vous comprendrez aisément que nous ayons des projets.

Ces projets qui se veulent constructifs et d'intérêt général souhaitent s'inscrire dans le « contrat de ruralité » initié par l'État en 2016 et signé par le Président de notre CdC.

A l'évidence, et c'est bien regrettable pour nous, le rapprochement des 5 communes à ce nouveau territoire n'a pas pu prendre en compte les projets de ces nouveaux territoires.

Toutefois, Caudrot ne perd pas espoir de voir ces projets intégrés par un possible avenant à ce contrat.

Cela dépendra de la volonté de cette assemblée et, pour notre part, nous n'avons aucune crainte car, comme le dit monsieur le Président, « Nous souhaitons bien accueillir et intégrer les 5 communes ».

* * *

Monsieur le Maire invite, en conclusion, l'assemblée à un pot de l'amitié à l'issue de la séance, partagé avec les membres de son conseil municipal.

* * *

En préambule de la séance officielle du conseil communautaire, le Président passe la parole à Patrick SEQUIER, Directeur de la Mission Locale Sud Gironde (MLSG), qui présente les actions et les axes de développement de la MLSG : santé, logement, mobilité, formation, aide à la recherche d'emploi. Chiffres = 1800 jeunes accueillis par an sur toute la MLSG dont 416 en 2016 pour la CdC du RSG (dont 116 en premier accueil). Le dernier projet développé = dispositif « garantie jeunes » soit un accompagnement sur une durée totale de 12 mois dont 4 semaines intensives en milieu professionnel, dispositif et suivi individualisés avec une remobilisation multifocale.

Deux dispositifs nouveaux en 2017 :

- EMA Espace Métiers Aquitaine déployé à La Réole (Jacobins) = espace d'information sur les métiers et les possibilités de formation pour les jeunes suivis par la MLSG ;
- Lutte contre la radicalisation sur le territoire (constat est fait par la MLSG que ce phénomène existe sur notre territoire) ;
- Futur périmètre de la MLSG avec le retrait de la nouvelle CdC rurale de l'entre deux mers (Sauveterre et Targon).

Le Président se félicite de toutes ces actions et rappelle le partenariat existant avec la CdC autour du CISPD, de l'EMA et de l'accompagnement des jeunes de 15 à 25 ans.

Le Maire de La Réole souligne le caractère utile et structurant du dispositif « garantie jeunes » pour des jeunes qui sont totalement déstructurés et hors de tout circuit de mobilisation vers l'emploi.

RAPPEL : Numéro unique de contact pour la MLSG, toute la semaine : 05 57 98 09 80.

* * *

Le Président donne ensuite lecture des six (6) pouvoirs qui lui ont été notifiés avant la séance et qui seront joints à la feuille de présence signée par les présents : Mme. Laure JORDAN-MEILLE (élue de La Réole) a donné pouvoir à M. Mario COVOLAN, M. Thierry BOS (Maire de Gironde sur Dropt) a donné pouvoir à Mme Bergadieu, Mme Christine CABOS (élue de La Réole) a donné pouvoir à Bernadette COUSIN, M Christian MALANDIT-

SALLAUD (Maire de Saint Michel de Lapujade) a donné pouvoir à M Michel DESPUJOL, Mme Marie CHINZI (élue de Monségur) a donné pouvoir à Pascal LAVERGNE, Patricia BROUSSE (élue de Monségur) a donné pouvoir à Jacky BRITTON.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité, M Jean-Pierre JAUSSERAND, Maire de la commune d'accueil.

* * *

Adoption du procès-verbal de la séance précédente (du 15 décembre 2016) à l'unanimité des élus représentant les 36 communes membres de la CdC au 15/12/2016 ; les élus des 5 communes entrantes au 01/01/2017 ne participent pas au vote.

Le Président revient, en aparté de cette approbation de compte-rendu, sur les mesures prises suite au conflit social dans la filière animation au sein de la CdC et rappelle les mesures prises : une mesure immédiate de revalorisation salariale pour limiter la perte salariale due à la baisse de quotité horaire ainsi qu'un certain nombre d'actions à moyen et long terme autour du thème de la concertation et de la formation des agents d'encadrement et des personnels de direction dans les ALSH.

Luc SONILHAC intervient pour rappeler l'intervention de Bernard CASTAGNET en fin de séance autour de l'idée d'un transfert de compétence à la CdC de la compétence périscolaire afin d'œuvrer à un PEDT sur l'ensemble du territoire afin d'éviter de continuer à saupoudrer les emplois d'animation sur le territoire.

Le Président propose d'étudier les points inscrits à l'ordre du jour dans leur ordre d'inscription.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Compte-rendu des délégations du Conseil au Président : il est fait état oralement des principales décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de la délibération DEL 2016 003 du 14 janvier 2016 depuis le dernier conseil communautaire ; un tableau synthétique ainsi que l'ensemble des détails et précisions concernant chacune de ces décisions sont disponibles sur demande écrite des élus communautaires auprès du DGS de la CdC.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Désignation des délégués de la CdC dans les organismes extérieurs (syndicats et associations) : Il convient, suite à l'extension de périmètre de notre CdC à 5 communes supplémentaires, de désigner tout un ensemble de délégués de la CdC auprès d'associations, d'organismes et/ou de syndicats extérieurs dont la CdC est membre. La délibération précisera la liste nominative (et le nombre) de tous les délégués proposés en fonction de chaque organisme concerné et de ses statuts ; cette liste aura été discutée au préalable en bureau communautaire. Les éléments connus à ce jour concernant cette liste sont annexés au dossier d'envoi du présent conseil communautaire (fichier PDF de 4 pages).
- *Le Président reporte la désignation des délégués au sein des syndicats d'ordures ménagères au prochain conseil communautaire du mois de février afin d'approuver les nouveaux statuts du SICTOM et de discuter de notre représentation au sein de l'USTOM 33 (afin d'assurer une présence plus assidue de notre CdC au sein de ce syndicat).*
- *Pays des RG : adoption à l'unanimité ;*
- *Pays HE2M : adoption à l'unanimité ;*
- *Siphem : adoption à l'unanimité ;*
- *OTEM : adoption à l'unanimité (malgré le grand nombre de suppléants manquants) ;*
- *MLSG : adoption à l'unanimité ;*
- *CLIC : arbitrage effectué afin de désigner 4 titulaires et 4 suppléants ;*
- *USTOM 33 et SICTOM Sud Gironde : report au prochain conseil communautaire ;*
- *SCOT Sud Gironde : adoption à l'unanimité.*
- NB : voir la liste jointe définitive au compte rendu en annexe ci-dessous.

- Adoption à l'unanimité.

* * *

ADMINISTRATION GENERALE

- Autorisation d'adresser les pièces obligatoires des conseils communautaires par voie dématérialisée : Il ressort des dispositions combinées des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT) que la convocation, indiquant les questions portées à l'ordre du jour, à laquelle est jointe, dans les communes et EPCI de 3 500 habitants et plus, une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération, « est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse ». Ces dispositions sont de nature à autoriser la transmission des convocations et des documents explicatifs l'accompagnant sous forme dématérialisée par courriel, comme cela est d'ailleurs d'ores et déjà prévu par le règlement intérieur de notre assemblée délibérante adopté par délibération le 11 septembre 2014 (en son article 2). Toutefois, il est nécessaire d'acter ce changement de mode de transmission de documents obligatoires par une délibération formelle et que le conseiller communautaire fasse connaître sa décision d'obtenir les convocations et les documents explicatifs l'accompagnant sous cette forme. De plus, il est à noter qu'il est loisible à l'EPCI de mettre à disposition des conseillers la convocation accompagnée des éléments d'information complémentaires sur un site Internet ou Intranet sécurisé. Pour ce faire, il sera distribué en conseil communautaire un formulaire « certificat administratif » à remplir par chaque conseiller (titulaire et suppléant) afin de valider cette proposition.
- Adoption à l'unanimité.

* * *

ORDURES MENAGERES

- Demande d'extension du périmètre d'intervention du syndicat SICTOM du Sud Gironde aux 5 communes entrantes de notre CdC : Suite à la mise en œuvre par les services préfectoraux du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) 2016, il est nécessaire de délibérer afin de solliciter formellement l'extension du périmètre d'intervention du SICTOM du Sud Gironde (dont le nouveau nom et le nouveau périmètre ont été approuvés par arrêté préfectoral à compter du 1^{er} janvier 2017) aux 5 communes entrantes dans notre périmètre communautaire au 01/01/2017. En effet, l'arrêté préfectoral de composition du SICTOM du Sud Gironde ne comporte aucune mention concernant les communes constituant l'ex-CdC (dissoute) des Côteaux Macariens et il incombe donc aux CdC concernées (dont la nôtre) de délibérer afin de solliciter cette modification. Cette procédure strictement administrative devrait normalement être sans incidence sur le fonctionnement du syndicat et donc sur la collecte et le traitement, dès le 01/01/2017, des ordures ménagères résiduelles sur l'ensemble de notre territoire (dont les 5 communes concernées).
- Adoption à l'unanimité.

* * *

ORDURES MENAGERES

- Autorisation de percevoir en lieu et place du syndicat le produit de la REOM (sur le territoire du SICTOM du Sud Gironde) : Dans le même ordre d'idées que la délibération précédente, en vertu du régime dérogatoire dit « régime numéro deux » (comme pour le syndicat USTOM 33), régime institué par la loi numéro 2009-1673 du 30 décembre 2009 pour les EPCI à fiscalité propre et vu l'article 1639 A Bis du CGI, il est nécessaire à compter du 01/01/2017, sur le nouveau périmètre du SICTOM du Sud Gironde, de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à percevoir la REOM en lieu et place du SICTOM du Sud Gironde et à signer avec le syndicat concerné une convention de facturation et de fonctionnement qui prévoit les modalités de cette perception et de son reversement au syndicat.
- Adoption à l'unanimité.

* * *

CULTURE

- Adoption de la charte d'accueil des manifestations artistiques et culturelles de la CdC du Réolais en Sud Gironde : L'objectif de cette charte est de reposer les principes et les engagements entre les structures porteuses de projets (CdC et associations soutenues par la CdC) et les structures d'accueil (communes)

dans le cadre de l'accueil de projets artistiques et culturels. Il s'agit d'actualiser la charte d'accueil rédigée en 2007 et ratifiée par l'ensemble des communes membres de la CdC du Réolais le 20 octobre de la même année. L'objectif des signataires (CdC, associations et communes) est de formaliser l'éthique qu'ils partagent, et de rappeler les principes de leur collaboration pour garantir la pérennité du projet collaboratif (accueil des projets en partenariat); irriguer l'ensemble du territoire et accueillir dans de bonnes conditions les propositions artistiques et culturelles; enrichir les propositions culturelles et fidéliser le public. Elle pose les principes suivants: temporalité et territorialité (respect des calendriers pour une programmation culturelle cohérente sur l'ensemble du territoire); collaboration et organisation (engagements partagés formalisés dans le cadre d'une convention, démarche volontaire); partage et convivialité; mutualisation et solidarité.

- Adoption à l'unanimité.

* * *

CULTURE

- Partenariat avec la commune de Casseuil dans le cadre du projet de création artistique "Il n'est pas trop tard" (cirque - Smart Cie) : Il s'agit d'un projet de partenariat avec la commune de Casseuil dans le cadre de l'accueil d'une résidence de création et d'une représentation du spectacle de cirque "Il n'est pas trop tard" par la Smart Cie. Résidence du 16 au 22 janvier 2017 à la salle culturelle de Casseuil. Le projet de résidence fait l'objet d'un prêt de matériel IDDAC et CdC. Le coût est d'environ 700€ dont 325€ pour la CdC (hébergement et repas à la cantine scolaire de Gironde sur Dropt) et 360€ pour la commune. La représentation grand public aura lieu le vendredi 19 mai 2017. La représentation fait l'objet d'un prêt de matériel IDDAC et CdC. Le coût est environ 1700€ dont 1650€ pour la CdC (cachet, coûts techniques, repas à la cantine scolaire de Gironde sur Dropt) et 75€ pour la commune (repas soir). En contrepartie de ce partenariat, la CdC s'engage à proposer à la population casseuillaise un tarif préférentiel de 4.50€. Il est donc nécessaire d'élargir exceptionnellement et ce uniquement pour la représentation du 19 mai 2017 (par délibération), l'accessibilité au tarif de 4,50€ aux personnes résidant sur la commune de Casseuil.
- Interventions de la salle :
 - o *Didier LECOURT se déclare un peu ennuyé de voter un tarif différencié pour le public en fonction de la provenance du public (pour un spectacle communautaire).*
 - o *Mme DARNAUZAN rappelle la participation de la ville aux coûts induits par l'accueil en résidence de cette compagnie ;*
 - o *M. JOANCHICOY demande quel type d'agenda des manifestations culturelles existe sur la CdC du RSG // JL Saumon lui rappelle la publication tous les deux mois du « Culture en vrac » et lui conseille de prendre attache avec Célia SANCHEZ, chargée de mission Culture à la CdC.*
- Adoption à l'unanimité moins l'abstention de Didier LECOURT (Maire de Saint Hilaire de la Noaille).

* * *

TOURISME

- Fixation de la grille tarifaire de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2017 aux 41 communes membres de la CdC : Suite à l'application du dernier schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), 5 communes appartenant à la CdC des Côteaux Macariens ont intégré la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud Gironde depuis le 1^{er} Janvier 2017 portant le nombre de communes membres à 41. Tout comme la CdC du Réolais en Sud Gironde, la CdC des Côteaux Macariens avait instauré la taxe de séjour sur son territoire suivant les mêmes modalités administratives mais avec des tarifs différents. Il convient donc aujourd'hui de délibérer pour harmoniser les tarifs pour les hébergeurs des 41 communes. Les tarifs proposés restent identiques pour les hébergeurs de la CdC du Réolais en Sud Gironde et changeront uniquement pour les nouveaux entrants au 01/01/2017. La grille est la suivante à compter du 01/01/2017 :

Catégories	Tarif Plancher	Tarif Plafond	Tarifs 2017
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65	4	3
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,65	3	2
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,65	2,25	1,10
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes	0,50	1,50	1,00
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes.	0,30	0,90	0,90
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2, 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristiques équivalentes.	0,20	0,75	0,75
Hôtels et résidences de tourisme, villages vacances en attente de classement ou sans classement.	0,20	0,75	0,75
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20	0,75	0,75
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20	0,55	0,55
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,20	0,20

- *Interventions de la salle :*

- *B Castagnet explique que la perception de la taxe de séjour sur notre territoire est de mieux en mieux collectée et recouvrée grâce à un système de relances fréquentes ;*

- B Castagnet rappelle qu'une quote-part de 10% est reversée au Département ;
 - F Dusillols rappelle que désormais un site internet est disponible pour une télé déclaration de la taxe de séjour ;
 - F Zaghet rappelle qu'en 2015 notre taux de couverture théorique était de 2,5% ;
 - JM Fraiche plaide pour une mise en place d'une forfaitisation de la taxe de séjour.
- Adoption à l'unanimité.

* * *

En questions diverses, le Président annonce un certain nombre de dates à venir :

- Les vœux de la CdC le 31 janvier 2017 à 19h au restaurant scolaire de Saint Pierre d'Aurillac ;
- Inauguration de la médiathèque de Monségur le 4 février à 11h ;
- Les dates des conseils et bureaux communautaires (16 février et 30 mars pour le conseil).

Patrick MONTO donne information à tous les élus du départ de Jean-Baptiste KALUSZNY de notre CdC et le prochain recrutement de M. Henry TOULET en remplacement.

Le Président remercie sincèrement tous les élus présents.

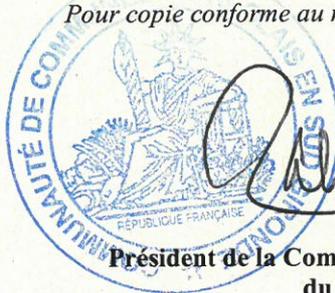
En l'absence de nouvelle demande d'intervention de la salle, le Président Francis ZAGHET clôt la séance à vingt-deux heures trente en la forme accoutumée et M. le Maire de Caudrot, Jean-Pierre JAUSSERAND, invite ensuite les élus au pot de l'amitié.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à Caudrot, le 19 janvier 2017,

Pour copie conforme,

Les signatures sont au registre des délibérations,
Pour copie conforme au registre des délibérations,



M. Francis ZAGHET
Président de la Communauté de Communes
du Réolais en Sud Gironde

Francis ZAGHET
Président de la Communauté
de Communes du Réolais
en Sud Gironde

Charte d'accueil des manifestations artistiques et culturelles du Réolais en Sud-Gironde

« La communauté contribue au développement d'une vie culturelle diversifiée de proximité et intervient en cohérence avec des objectifs d'attractivité et de rayonnement culturel du territoire. Elle valorise et promeut les actions culturelles intéressant l'ensemble de la population de la Communauté de Communes. Elle coordonne l'action culturelle sur le territoire en s'appuyant sur les acteurs locaux et les communes. » - *Extrait de la définition de l'intérêt communautaire adoptée en Conseil communautaire du 15 octobre 2015.*

La CdC développe une saison culturelle pluridisciplinaire et itinérante en collaboration avec les communes et propose des spectacles professionnels, adaptés, accessibles et accompagnés d'actions de sensibilisation et d'éducation artistique et culturelle.

Le projet intercommunal favorise la circulation des projets artistiques et culturels, qu'ils soient portés par les associations soutenues par la CdC ou la CdC elle-même, et la circulation du public entre les communes. Ces propositions qualitatives et diversifiées se font dans un cadre convivial et sont des moments de rencontre et de partage culturels nécessaires à la vie du territoire qu'il convient de pérenniser.

Diversité, qualité, circulation des publics, cohérence et accessibilité sont des termes clés de la présente charte.

L'objectif des signataires (CdC, associations et communes) est de formaliser l'éthique qu'ils partagent, et de rappeler les principes de leur collaboration pour :

- garantir la pérennité de ce projet collaboratif,
- irriguer l'ensemble du territoire et accueillir dans de bonnes conditions les propositions artistiques et culturelles,
- enrichir les propositions culturelles et fidéliser le public.

LES PRINCIPES

Temporalité et territorialité

Les porteurs de projets doivent veiller à **respecter les calendriers** des uns et des autres de façon à organiser, dans la mesure du possible, un programme culturel cohérent et n'engageant pas de concurrence entre les projets du territoire. Pour veiller à cette cohérence, un calendrier non exhaustif est établi en début de saison (septembre) afin d'offrir une visibilité globale des manifestations sur le territoire.

Collaboration et organisation

Les programmeurs (associations et CdC) et les lieux d'accueil (communes) **s'engagent ensemble** dans la réussite du projet par la contribution à son bon déroulement :

- mise à disposition gracieuse de salle,
- aide logistique,
- communication auprès de la population communale,
- accueil des artistes (prise en charge d'une partie des frais de restauration et d'hébergement),
- accueil du public (présence de représentants de la commune le jour de la manifestation).

L'accueil d'un projet artistique et culturel par une commune doit s'inscrire dans une **démarche volontaire**.

La CdC sollicite les communes repérées en fonction de leur potentiel d'accueil (contraintes techniques, jauge...) par un appel à candidatures. Une visite des salles en présence des élus et techniciens concernés proposées par les communes est ensuite organisée. Enfin, les engagements réciproques sont exposés dans une convention de partenariat entre la CdC et la commune accueillante.

La CdC accompagne les associations porteuses d'un projet de programmation et/ou de diffusion qu'elle soutient et qui en manifeste le besoin : relais auprès des communes, rédaction d'une convention de partenariat tripartite (CdC, commune, association) si le projet est intégré à la saison communautaire.

Partage et convivialité

La tenue d'un spectacle représente un temps fort pour une commune. C'est l'occasion de rassembler les habitants autour d'un événement qui gagne à être enrichi d'un moment de convivialité avant ou après la représentation qui touchera aussi bien le public présent que les artistes invités.

Mutualisation et solidarité

Chaque proposition étant reconnue d'intérêt communautaire, elle concerne l'ensemble des communes membres.

Afin de permettre à toutes les communes d'accéder à l'accueil de spectacles et d'irriguer de manière équitable l'ensemble du territoire, il convient de poser un principe de mutualisation des moyens matériels et humains, dans le respect du cadre légal et juridique (assurances).

DELEGUES DE LA CdC DU RSG (élargie) A COMPTER DU 01/01/2017
Délibération prévue au CC du 19 janvier 2017 (pour élections)

	Délégués Titulaires	Observations	Délégués Suppléants	Observations
		10 titulaires		10 suppléants
Pays des RG (NB : 10 délégués quelle que soit la taille de la CdC)	Francis DUSILLOLS	Saint Pierre d'Aurillac	Philippe DEBIEFF	Aillas
	Philippe CAMON-GOLYA	Auzou	Catherine UROS	Auzou
	Jean-Pierre JAUSSEERAND	Caudrot	Stéphane MICHEL	Bassanne
	Guy DUBOUILH	Berthez	Yannick DUFFAU	Brannens
	Michel CHATELIER	Brannens	Matthias ROBINE	Saint Martin de Sescas
	Jean-Louis SAUMON	Brouqueyran	Martine MONGIE	Pondauret
	Francis ZAGHET	Pondauret	Florence BUCHET	Barie
	Pierre LANOIRE	Puybarban	Karine DALL'ANTONIA	Berthez
	Patrick MONTO	Savignac	Michel NOFFRAY	Puybarban
	Jeanne BRET-LANCON	Barie	Stéphane DENOYELLE	Saint Pierre d'Aurillac
		33 titulaires		33 suppléants
P a y s d u H E 2 M	Pierrette STEFFEN	Bagas	Chantal REITER	Bagas
	Gilles JAUTARD	Blagnac	Bernard VINCENTE	Blagnac
	Christian BOUIN	Bouzelles	Jean-Michel MASCOTTO	Bouzelles
	Anne VALENTIN	Camiran	Bastien MERCIER	Camiran
	Christine DARNAUZAN	Casseuil	François MERVILLEAU	Casseuil
	Jean-Claude TRENTIN	Floudes	François QUIRIN	Floudes
	Yannick ROUZIE	Fontet	Jean-Marc FRAICHE	Fontet
	Michèle BRUJERE	Fosses et Baleyssac	Alain DOUX	Fosses et Baleyssac
	Yves BEYRIE	Gironde sur Dropt	Grazielle CHIAPPA	Gironde sur Dropt
	Françoise CASAGRANDE	Gironde sur Dropt	Christine BENTEJAC	Gironde sur Dropt
	Franck MENVIELLE	Hure	Gianello SCARABELLO	Hure
	François DAMORAN	Lamothe Landerron	Serge DUPLY	Lamothe Landerron
	Victor LONGO	Lamothe Landerron	Béatrice GOUDENECHÉ	Lamothe Landerron
	Marie-Françoise MAURIAC	Les Esseintes	Sylvie VERDOUX	Les Esseintes
	Alain BREUILLE	Loubens	Alain GARRY	Loubens
	Michel LATRILLE	Loupiac de la Réole	Gérard GAY	Loupiac de la Réole
	Clara DELAS	Mongauzy	Jean-Pierre COUSINOU	Mongauzy
	Pascal LAVERGNE	Monségur	Patricia BROUSSE	Monségur
	Daniel NOEL	Monségur	Fabrice LACHAIZE	Monségur
	Claude ANTONINI	Montagoudin	Joël DOUX	Montagoudin
	Philippe CORRIOLS	Morizès	Mireille GRIMALDI	Morizès
	Gilbert ALAMINOS	Noailles	Laure IRIARTE	Noailles
	Bernard CASTAGNET	La Réole	Luc DARCOS	La Réole
	Solange MENIVAL	La Réole	Luc SONILHAC	La Réole
	Mario COVOLAN	La Réole	Jean-Pierre LOUSTALOT	La Réole
	Bernadette COUSIN	La Réole	Raymond VALLIER	La Réole
	Bruno MARTY	La Réole	Laure JORDAN	La Réole
	Robert ARMELLIN	Roquebrune	Jacky BRITTON	Roquebrune
	Brigitte CADIC	Saint Exupéry	Thierry GOURGUES	Saint Exupéry
	Didier LECOURT	Sainte Hilaire de la Noaille	Monique BORTOLOZZI	Sainte Hilaire de la Noaille
	Christian MALANDIT-SALLAUD	Saint Michel de Lapujade	Maurice POUDENS	Saint Michel de Lapujade
	Virginie CHIOETTO	Saint Séve	Daniel NICOLLE	Saint Séve
	Laurent BOURGOING	Saint Vivien de Monségur	Patricia ORAZIO	Saint Vivien de Monségur

		5 titulaires à l'AG (dont 3 au CA)		5 suppléants à l'AG (dont 3 au CA)	
Mission Locale Sud Gironde (MLSG)	Luc SONILHAC (et membre CA - élu VP)	La Réole	Marie CHINZI (et membre suppléant CA)	Monségur	
	Clara DELAS	Mongauzy	Joël DOUX (et membre suppléant CA)	Montagoudin	
	Michèle CHOVIN (et membre CA)	Morizès	Bruno MARTY (et membre suppléant CA)	La Réole	
	Didier LECOURT	Saint-Hilaire-de-la-Noaille	Bernadette COUSIN	La Réole	
	Myriam BELLOC (et membre CA - élue Trésorière)	Saint-Pierre-d'Aurillac	Laure JORDAN	La Réole	
		4 titulaires		4 suppléants	
CLIC Entre Deux Mers (CLIC)	Bernard CASTAGNET (Administrateur au CA - Pdt du CLIC)	La Réole	Brigitte CORFOU	Monségur	
	Christine DARNAUZAN	Casseuil	Joël DOUX	Montagoudin	
	Clara DELAS (Administrateur au CA)	Mongauzy	Michèle CHOVIN	Morizès	
	Jean-Louis SAUMON (Administrateur au CA)	Brouqueyran	Nicole ETIENNE	Saint-Martin-de-Sescas	
		8 titulaires au Conseil Syndical		8 suppléants au Conseil Syndical	
SCOT Sud Gironde (conseil syndical)	Bernard CASTAGNET	La Réole	Michel LEGLISE	Aillas	
	Solange MENIVAL	La Réole	Bruno MARTY	La Réole	
	Michel LATRILLE	Loupiac-de-la-Réole	Jacky BRITTON	Roquebrune	
	Robert ARMELLIN	Roquebrune	Gilles JAUTARD	Blaignac	
	Pascal LAVERGNE	Monségur	Stéphane DENOYELLE	Saint-Pierre-d'Aurillac	
	Francis ZAGHET	Ponducat	Guy DUBOUILH	Berthez	
	Philippe HENEAUX	Auros	Philippe CAMON-GOLYA	Auros	
	Francis DUSILLOLS	Saint-Pierre-d'Aurillac	Jean-Pierre JAUSSEMERAND	Caudrot	